

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

oooooooooooooooo

CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

En application de l'article 107 de la loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les informations essentielles figurant dans les comptes administratifs retraçant l'exécution budgétaire de l'année.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service CCAS de la mairie ou sur demande envoyé par mail.

I – BUDGET PRIMITIF 2021 CCAS :

A)Dépenses de fonctionnement 2021 :

Chapitre	Désignation	BP 2020	BP 2021	Variation
11	Charges à caractère général	38 602,00 €	46 435,00 €	20,29%
12	Charges de personnel	134 000,00 €	135 000,00 €	0,75%
65	Autres charges de gestion courante	46 500,00 €	16 837,00 €	-63,79%
68	Dotations aux amortissements	102,00 €	103,00 €	0,98%
22	Dépenses imprévues	200,00 €	200,00 €	0,00%
	TOTAL DES DEPENSES	219 404,00 €	198 575,00 €	-9,49%

Le CCAS confortera et développera son action sur les 3 enjeux forts qui ressortent du diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisées par ses soins sur le territoire louhannais :

- ▶La prise en considération du vieillissement de la population et des personnes âgées
- ▶ Les familles, notamment monoparentales, et la question des adolescents
- ▶La pauvreté des ménages et/ou les effets de la crise sanitaire sur les habitants les plus fragiles économiquement

Des moyens supplémentaires ont ainsi été inscrits au chapitre 011 afin de faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes et rapides. Le budget 2021 du CCAS reprend par ailleurs les actions traditionnelles (repas des aînés, colis de fin d'année, accueil des nouveaux nés...) qui se dérouleront selon le contexte sanitaire.

Au chapitre 012, les dépenses de personnel sont stables par rapport à 2020, à effectif constant mais intégrant une hausse du temps de travail du personnel affecté à la distribution des repas, activité en forte augmentation

Le chapitre 65 intègre les subventions et les secours d'urgence. Il revient à un niveau de vote traditionnel après avoir intégré au BP 2019 une éventuelle subvention de fonctionnement au foyer logement pour pallier au gel des admissions mais qu'il n'y a finalement pas eu lieu de verser.

B) Recettes de fonctionnement 2021 :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Variation</i>
70	Produits des services	31 550,00 €	31 100,00 €	-1,43%
74	Dotations et participations	173 000,00 €	147 500,00 €	-14,74%
75	Autres produits de gestion courante	200,00 €	200,00 €	
77	Produits exceptionnels	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00%
002	résultat reporté	12 154,00 €	17 275,00 €	42,13%
	TOTAL DES RECETTES	219 404,00 €	198 575,00 €	-9,49%

Au chapitre 70 figure le remboursement actualisé des frais de personnel des budgets annexes, Foyer Résidence des Cordeliers et Repas à domicile.

Le besoin en subvention du budget du CCAS pour 2021 s'élève à 145 000 €. Elle est inscrite au chapitre 74

C) Section d'investissement 2021 :

Les recettes d'ordre seront constituées par le flux financier provenant de la section de fonctionnement (amortissement des biens,) et le report du résultat 2020. Des crédits de principe sont inscrits en dépense d'équilibre.

II – BUDGET PRIMITIF 2021 REPAS A DOMICILE :

A) Dépenses de fonctionnement 2021:

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Variation</i>
011	Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante	64 500,00 €	71 500,00 €	10,85%
012	Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	16 800,00 €	17 150,00 €	2,08%
016	Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	17 890,00 €	19 538,00 €	9,21%
	TOTAL DES DEPENSES	99 190,00 €	108 188,00 €	9,07%

Le budget 2021 est basé sur le réalisé des exercices précédents, il anticipe une hausse d'activité dans la continuité de 2020, avec en conséquence une augmentation du temps de travail du personnel affecté à la distribution des repas.

A) Recettes de fonctionnement 2021 :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Variation</i>
018	Groupe 2 : autres produits relatif à l'exploitation	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00%
002	Excédent reporté	24 190,00 €	33 188,00 €	37,20%
	TOTAL DES DEPENSES	99 190,00 €	108 188,00 €	9,07%

Les recettes ont aussi été inscrites en fonction du réalisé des dernières années, en respectant le principe de prudence dans les inscriptions budgétaires.

Le prix de vente des repas aux usagers sera maintenu en 2021.

C) Section d'investissement 2021:

Les recettes d'ordre seront constituées par le flux financier provenant de la section de fonctionnement (amortissement des biens,) et le report du résultat 2020. Des crédits de principe sont inscrits en dépense d'équilibre.

III – BUDGET PRIMITIF 2021 FOYER RESIDENCE DES CORDELIERS :

A) Dépenses de fonctionnement 2021 :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Variation</i>
011	Groupe 1 :dépenses afférentes à l'exploitation courante	151 981,00 €	154 300,00 €	1,53%
012	Groupe 2 :dépenses afférentes au personnel	219 000,00 €	216 671,00 €	-1,06%
016	Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	161 650,00 €	161 750,00 €	0,06%
	TOTAL DES DEPENSES	532 631,00 €	532 721,00 €	0,02%

Les dépenses du groupe 1 comportent en mesures nouvelles l'achat de produits d'entretien et de matériel de protection pour les agents dans le cadre des nouvelles obligations nées de la crise sanitaire.

Les dépenses de personnel sont en légère diminution, le recrutement d'un contrat aidé devrait permettre d'assurer la continuité de service et éviter le recours aux contrats ponctuels. Les prestations extérieures sont en forte augmentation, il est prévu, si les conditions sanitaires le permettent le retour des animations visant à préserver l'autonomie et aussi le financement d'une évaluation externe, obligation réglementaire.

Le groupe 3 reprends l'ensemble des dépenses liées à la maintenance, à l'entretien et au dépannage éventuel des installations par des entreprises extérieures ainsi que les assurances et taxe foncière.

B) Recettes de fonctionnement 2021 :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Variation</i>
018	Groupe 2 : autres produits relatif à l'exploitation	430 250,00 €	394 250,00 €	-8,37%
19	Groupe 3 : produits financiers et produits non encaissables	15 810,00 €	12 600,00 €	-20,30%
2	Excédent reporté	86 571,00 €	125 871,00 €	45,40%
	TOTAL DES RECETTES	532 631,00 €	532 721,00 €	0,02%

Le niveau de recettes est conforme à 2020

Les produits des services ont été évalués en 2021 en tenant compte de la fermeture du bâtiment annexe.

Le Chapitre 019 comprend essentiellement l'amortissement des subventions (opérations d'ordre).

C) Dépenses d'investissement 2021

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Variation</i>
13	subvention d'investissement	14 510,00 €	12 600,00 €	-13,16%
16	Emprunts, cautions et dettes assimilées	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	22 058,00 €	5 000,00 €	-77,33%
23	Immobilisations en cours	181 000,00 €	243 386,00 €	34,47%
	TOTAL DES DEPENSES	224 568,00 €	267 986,00 €	19,33%

Le programme d'investissement 2021 porte sur :

- Le remplacement du mobilier vétuste,
- Le remplacement des sols dans les parties communes ;
- L'installation de cabines de douche dans les appartements ;
- Le remplacement du Tableau Général Basse Tension ;
- Le désembouage des réseaux de chauffage
- La maîtrise d'œuvre des travaux de démolition du bâtiment annexe pour lequel une subvention est demandée au titre de l'Appel à projet national pour la démolition des friches

D) Recettes d'investissement 2021 :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2020</i>	<i>BP 2021</i>	<i>Variation</i>
16	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
28	amortissements	72 500,00 €	70 740,00 €	-2,43%
001	Excédent reporté	147 068,00 €	192 246,00 €	30,72%
	TOTAL DES RECETTES	224 568,00 €	267 986,00 €	19,33%

Les recettes d'ordre seront constituées par le flux financier provenant de la section de fonctionnement (amortissement des biens,) et le report du résultat 2020

Les dépenses de la section d'investissement 2021 sont entièrement autofinancées.

CONCLUSION :

Le CCAS sera plus que jamais le bras armé de la ville pour mener à bien une politique sociale structurée et forte.

Les actions en matière d'accompagnement de la population et de lutte contre la précarité seront développées et l'investissement sera poursuivie dans le respect d'un budget prudent et sans aucune augmentation de tarif.